



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL
ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le vendredi 10 février 2017 à 14h à la DRAAF Centre-Val de Loire - Cité administrative Coligny à Orléans - en salle Maurice Genevoix.

Étaient présents :

- Au titre des représentants de l'Administration :

Jean-Roch GAILLET	DRAAF - Directeur régional
Daniel PEZZIN	DRAAF - Chef du SRFD

- Au titre des organisations syndicales représentatives des personnels : SNETAP/FSU

Jocelyne BLOT	LPA de Blois
Frédéric CHASSAGNETTE	LEGTA de Tours-Fondettes
Frédéric CHAUVET	LEGTA de Vendôme
Sophie DRIEUX	LEGTA de Châteauroux
Alain GIDELLE	CFA de l'Indre-et-Loire
Richard LE MOIGN	LEGTA de Vendôme
Frédéric MELIN	LPA de Beaune-la-Rolande
Christine TAFFOREAU	LEGTA de Vendôme

Participaient également à la réunion :

Marie-Thérèse DESHAYES	Représentant les Directeurs d'EPLEFPA
Anne-Claire BONHOURE	DRAAF - adjointe au chef du SRFD
Gilles TATIN	DRAAF - délégué régional à l'ingénierie de formation

1. Installation du Comité Technique Régional Enseignement Agricole -

Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants du Comité.

• Quorum :

Monsieur Daniel PEZZIN constate que 8 membres représentants des personnels sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint.

• Désignation des secrétaires de séance :

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignés: Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration. Pour les représentants des personnels, Madame Jocelyne BLOT est sollicitée.

2. Approbation de l'ordre du jour du CTREA du 10 Février 2017

Monsieur GAILLET demande l'approbation de l'ordre du jour du CTREA.

Il indique que ses services ont reçu des questions complémentaires qui seront traitées au cours du déroulé de l'ordre du jour de la réunion ou en fin de séance.

L'ordre du jour est validé.

En préalable, Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE fait référence à la notification tardive de la date retenue pour la réunion de ce CTREA et aux difficultés de mobilisation de la délégation dans ces conditions.

Il fait part du souhait des personnels qu'un calendrier prévisionnel des instances soit établi et communiqué.

S'il comprend que les contraintes de l'administration, il réitère la demande des représentants des personnels de privilégier le milieu de semaine pour fixer les réunions et d'éviter le vendredi.

Monsieur GAILLET explique qu'il doit tenir compte des contraintes du calendrier.

Il signale notamment que, selon l'ordre du jour arrêté, les dates envisagées en vue de la réunion des comités régionaux (CREA et CTREA) sont parfois dépendantes des dates des réunions du conseil académique de l'Education Nationale (CAEN) et du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Il rappelle par ailleurs qu'il conviendra de respecter la période de réserve électorale à compter du 24 mars jusqu'au 24 juin 2017.

Monsieur PEZZIN entend la demande mais mentionne la difficulté de l'exercice de calendrier.

3. Approbation du procès-verbal du 17 Octobre 2016 et suivi de l'instance

✓ Approbation du procès-verbal du 17 Octobre 2016

Monsieur PEZZIN demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance réunie le 17 Octobre 2016.

2 remarques sont formulées qui seront intégrées dans le procès-verbal.

- page 6 : Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une précision soit apportée sur le point « dispositifs d'individualisation ».

Le procès-verbal est modifié comme suit : « Monsieur CHASSAGNETTE expose que le SNETAP-FSU a demandé qu'un groupe de travail soit mis en place au niveau national en vue de réinterroger le fonctionnement des dispositifs d'individualisation dans le cadre de la réécriture de la note de service portant sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation ».

- page 16 : Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une précision soit apportée à ses propos.

Le procès-verbal est modifié comme suit : « Monsieur CHASSAGNETTE interroge ensuite sur la situation du *centre viti-vinicole* de Chinon de l'EPLEFPA de Tours-Fondettes, suite au décès du collègue responsable du site. »

✓ **Point de suivi des décisions actées lors du CTREA du 17 Octobre 2016**

Le point « suivi de l'instance » est traité en l'absence de Monsieur GAILLET.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE interroge sur plusieurs points de « suites données ou à donner » des décisions prises lors de cette dernière instance.

- ***Elaboration d'un dépliant de communication "présentation des formations et des métiers de la filière industries agroalimentaires".***

Madame BONHOURE explique que l'ARIAC n'a toujours pas réalisé le recensement des outils et actions de communication.

Monsieur PEZZIN explique que les relations avec l'Association régionale des Industries agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire (ARIAC) sont compliquées. Il expose qu'un travail a été lancé au niveau national.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle qu'il s'agit de **réaliser un document simple de présentation des formations et des métiers de la filière IAA**. Cela avait été accueilli favorablement par les acteurs de terrain - structures de formation et entreprises - lors des assises régionales de la filière.

Il suggère de prendre l'initiative de réunir un groupe de travail en vue d'élaborer ce document.

Il considère qu'il est intéressant de valoriser les parcours dans une logique « métiers et formations ».

En matière d'IAA, Monsieur PEZZIN propose d'associer Coop de France dont une partie des adhérents sont des opérateurs de l'agro-alimentaire.

- ***Filière « services » dans l'enseignement agricole public.***

Madame BONHOURE rappelle qu'un moratoire avait été demandé par le Conseil régional - figeant toute évolution des structures de formation (ouverture comme fermeture) dans la filière « services » au niveau régional pour l'Enseignement agricole comme pour l'Education nationale.

Elle indique qu'à ce jour, la lettre de cadrage co-signée par le Conseil régional, le Rectorat et la DRAAF, portant sur la procédure d'évolution des structures pédagogiques pour les formations professionnelles pour la rentrée 2018 n'est pas finalisée.

Elle informe que l'enseignement agricole sera associé aux travaux qui seront conduits au niveau régional sur la filière services.

Monsieur CHASSAGNETTE entend la notion de « moratoire » au niveau régional qui va cependant à l'encontre des recommandations du 6^{ème} schéma national prévisionnel des formations de l'enseignement agricole (SNPF).

En effet, le SNPF préconise aux DRAAF, autorités académiques d'être attentives et bienveillantes envers les projets d'ouverture de formation dans la filière services qui seraient déposés par des établissements publics.

Il déplore que la filière service soit sous-représentée dans l'enseignement agricole public.

Monsieur PEZZIN a enregistré la contradiction entre le niveau national et le niveau régional sur ce point. Il convient toutefois d'être vigilant à la réalité de la répartition de la filière sur les territoires et des volumes d'effectifs concernés.

- **Accompagnement des étudiants issus de Bac Pro en BTSA**

S'agissant de l'accès des jeunes de Bac Pro aux écoles d'ingénieurs par la voie du BTSA « préparatoire » au cycle ingénieur, Madame BONHOURE rapporte que ce point a été abordé en réunion des chefs d'établissement et qu'il a été décidé de repérer les quelques jeunes concernés dès la classe de 1^{ère} Bac Pro.

S'agissant de la réussite des jeunes issus de Bac Pro inscrits en BTSA, Monsieur PEZZIN est conscient des difficultés que rencontrent ces étudiants, mais reconnaît l'absence de moyens dédiés pour accompagner ces jeunes dans leurs parcours.

Monsieur CHASSAGNETTE informe que la note de service portant sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation va être toilettée. Elle devrait paraître courant avril 2017.

Elle reprend en partie des préconisations issues du rapport du CGAAER portant sur l'évaluation de la rénovation de la voie professionnelle.

Ainsi, il serait envisagé de prévoir des temps d'accompagnement pour les jeunes de BTSA.

Il reprend également la réflexion sur la « sécurisation » des « HSE ». Aujourd'hui, seul le volume horaire consacré aux EIE - enseignements à l'initiative de l'établissement est inscrit dans la DGH des établissements. Tous les autres dispositifs d'individualisation dépendent de l'enveloppe d'heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) accordée par la DGER. Cette enveloppe varie d'une année scolaire à l'autre et se restreint chaque année.

Monsieur PEZZIN souligne que la DRAAF est attentive à ce que les crédits ouverts sur l'enveloppe régionale soient intégralement mobilisés.

Monsieur PEZZIN annonce que l'enveloppe consacrée à « l'expérimentation pédagogique » sera doublée pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur CHASSAGNETTE constate à regret que cette enveloppe était extrêmement limitée, de l'ordre d'à peine 1 heure hebdomadaire pour une douzaine de dossiers retenus.

- **Mise en œuvre des dispositifs d'individualisation**

S'agissant de la demande de **disposer de données régionales chiffrées sur les dispositifs d'individualisation**, Monsieur PEZZIN indique que cette enquête représente un gros travail de recensement.

L'année dernière, le SRFD a constaté une consommation variable des crédits selon les équipes et les établissements. Cette année, le SRFD a privilégié le travail avec les équipes en vue de consommer l'enveloppe de crédits consacrés aux dispositifs d'individualisation.

Monsieur CHASSAGNETTE redit que cette enquête permet de faire un point quantitatif et qualitatif sur la manière dont les différents dispositifs sont activés.

Plusieurs enquêtes ont déjà été réalisées en région Centre-Val de Loire, qui est une des rares régions à disposer d'un outil d'analyse de ce type. La nouvelle enquête régionale pourra, par ailleurs, servir de socle en vue de la mise en œuvre de la nouvelle note de service.

Madame BONHOURE informe par ailleurs que **des formations seront mises en œuvre en vue d'un accompagnement de ces dispositifs d'individualisation**.

Madame DRIEUX indique que l'organisation d'une formation sur la mise en place d'une séance de tutorat ne répond pas complètement à la demande. Elle propose plutôt d'envisager une formation sur l'accompagnement personnalisé.

Monsieur PEZZIN invite les personnels à faire remonter les besoins en formation à la DRFC en précisant les objectifs recherchés.

Monsieur LE-MOIGN remarque que l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques aurait un vrai intérêt pour faciliter le travail des équipes.

Madame DRIEUX suggère d'organiser des échanges de pratique et d'associer, éventuellement l'Education nationale.

Madame BONHORE sollicite à nouveau chacun à faire connaître les besoins en formation de façon précise.

- **Rénovation du Bac Pro CGEA**

Monsieur PEZZIN relaye la dimension agro-écologique et le plan national « enseigner à produire autrement » qui ont présidé à l'esprit de la rénovation du Bac Pro CGEA "Conduite et gestion de l'entreprise agricole".

Ainsi les spécialités « système à dominante culture » et « système à dominante élevage » du Bac Pro CGEA n'existeront plus.

Le support privilégié du nouveau Bac Pro CGEA sera celui de la « polyculture-élevage »

Le support « grandes cultures » pourra être exclusivement développé dans les établissements situés dans les territoires de productions végétales dans lesquels il n'y a pas d'élevage.

Monsieur PEZZIN explique que pour les établissements qui proposaient les 2 spécialités de l'ex-Bac Pro CGEA, il pourrait éventuellement être envisageable de reconduire ces « anciennes spécialités » sous la forme des « nouveaux supports ».

Cela nécessitera cependant de rester sur des effectifs - classes et/ou sections - à l'identique de ce qui est prévu actuellement. Il ne sera pas possible de « déséquilibrer » les classes.

Il informe que la DRAAF est en cours de discussion avec les établissements pour étudier les conditions d'organisation de ces supports de formation. Il souhaite cependant alerter les équipes sur la complexité de la mise en œuvre pratique du support « grandes cultures ».

Madame DRIEUX regrette que les enseignants n'aient pas pu se rendre à la session d'accompagnement de la rénovation du Bac Pro qui s'est déroulée à Paris début février 2017.

Madame BONHORE répond que la note de service prévoit la participation à ce regroupement interrégional de 2 personnes par établissement. Elle indique que des sessions de formation pourront être mise en œuvre au niveau régional dans le courant de l'année scolaire 2017-2018.

- **Groupe de travail informatique au sein des EPLEFPA**

Monsieur CHASSAGNETTE revient sur l'organisation d'un groupe de travail réunissant la DRAAF et les personnels en charge de l'informatique dans les établissements afin d'échanger sur le cadre des relations avec le Conseil régional en matière d'organisation des systèmes informatiques.

Il mentionne la réunion des personnes ressources informatique organisée par le DRTIC (Délégué régional aux Technologies de l'Information et de la Communication).

Celle-ci a beaucoup déstabilisé les personnels Technicien Formation Recherche (TFR).

Pour Monsieur PEZZIN, il n'y a pas d'ambiguïté dans le positionnement de la DRAAF.

La maintenance des équipements informatiques des lycées relève de la compétence du Conseil régional. Il est donc légitime que les établissements d'enseignement agricole bénéficient des mêmes services de maintenance que ceux assurés aux établissements de l'Education nationale.

Le dispositif d'appui offert doit être à l'identique pour tous les établissements.

Monsieur PEZZIN note l'enjeu de discuter sur l'incidence de cet appui sur les missions assignées aux TFR.

Monsieur CHASSAGNETTE est surpris d'entendre que Monsieur PEZZIN anticipe des réflexions nationales alors que les statuts des personnels concernés ne sont pas modifiés.

Monsieur PEZZIN précise que les personnels TFR sont des personnels relevant de la compétence du MAAF. Ils sont « agents du MAAF ». Ceci est une particularité de l'enseignement agricole.

Il redit que la mission de maintenance des équipements informatiques relève de la compétence du Conseil régional et que la réglementation prévoit que cette mission soit également assurée pour les établissements d'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN invite cependant à ce qu'au sein des établissements, une réflexion soit menée pour étudier la ré-affectation des tâches de ces personnels si nécessaire.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque que la région Centre-Val de Loire est en retard sur cette problématique et cite en exemple le conventionnement réalisé en région Pays-de-la-Loire.

Monsieur CHASSAGNETTE s'inquiète des répercussions en matière de risques psychosociaux pour les personnels concernés.

Il demande qu'un échange soit organisé avec le Conseil régional dans les plus courts délais.

Monsieur PEZZIN a rencontré quelques personnels TFR et a entendu les craintes.

Il lui semble nécessaire de faire une réunion de travail avec les personnels et quelques chefs d'établissement et enseignants TIM avant de rencontrer le Conseil régional.

Monsieur CHASSAGNETTE réitère la demande de réunir rapidement un groupe de travail avec le DRTIC. Il n'est pas opposé à associer des chefs d'établissement et des enseignants TIM, tout en restant dans le cadre du CTREA qui permet une parole différente de celle portée dans une réunion de service.

Monsieur PEZZIN constate qu'il y a des points de difficulté qui datent de plusieurs années dans certains établissements. Il est nécessaire de bien identifier le champ de la maintenance et le champ des systèmes d'information.

Monsieur Alain GIDELLE interroge également sur les modalités d'intervention de ces agents TFR sur les équipements informatiques du CFA.

Monsieur PEZZIN répond qu'en la matière, chaque établissement élabore son organisation interne.

- **Commission régionale de suivi du protocole**

Madame BONHORE relate que la Commission régionale de suivi du protocole s'est réunie 2 fois en 2016, fin mai et début décembre.

Monsieur GIDELLE informe que Monsieur Franck HENRI l'a contacté pour mettre en place les groupes de travail sur les différentes thématiques retenues.

Monsieur PEZZIN invite à y travailler.

- **Accueil des jeunes en situation de handicap**

S'agissant de l'accueil des jeunes en situation de handicap dans le cadre des aménagements d'épreuves d'examen, Madame BONHORE informe que l'organisation de formation sur les fonctions de lecteur-scripteur ou de secrétaire-scripteur ne sera pas réalisée cette année.

En revanche, les services des examens produisent des fiches indicatives récapitulant ces missions qui sont communiquées aux chefs de centre pour diffusion aux intéressés.

Monsieur MELIN mentionne les difficultés d'organisation matérielle et pratique des examens.

Monsieur PEZZIN est conscient de cette problématique. Il rappelle cependant que les services des examens anticipent de plus en plus l'organisation pratique des examens.

Madame BONHOURS indique par ailleurs que plusieurs journées de formation ont été organisées pour appuyer les équipes dans la mise en œuvre des dispositifs.

4. Projet régional de l'enseignement agricole - PREA

en présence de Monsieur GAILLET

Monsieur Gilles TATIN, rappelle les modalités d'élaboration du PREA, projet régional de l'enseignement agricole.

Ce PREA sera présenté pour validation lors du prochain CREA qui se tiendra le 7 mars 2017.

Monsieur TATIN explique que le document transmis aux membres du CTREA est la synthèse des réflexions échangées au cours des réunions de travail organisées entre mai et décembre 2016.

Il rapporte qu'une réunion prévue fin janvier a été annulée faute de participants et qu'il a reçu la contribution écrite des représentants des parents d'élèves.

Il expose que la rédaction du PREA 2017-2021 est volontairement concise.

Les objectifs inscrits seront ensuite déclinés en fiches-actions opérationnelles proposées annuellement et validées en CREA.

Ainsi à ce stade de la présentation du PREA, les exemples d'actions demeurent « généralistes », la formulation des fiches permettra d'exprimer plus précisément les actions qui seront mises en œuvre, l'organisation retenue, la durée, le pilotage et les indicateurs de suivi.

Monsieur TATIN précise que les actions listées dans le PREA ne seront pas toutes engagées en même temps.

Monsieur CHASSAGNETTE constate l'importance de la dynamique d'appropriation de la mise en œuvre et du suivi de chaque fiche-action.

Monsieur TATIN propose que les indicateurs de suivi soient spécifiquement liés à la fiche action - à l'exclusion d'indicateurs généraux d'évaluation du PREA- et en nombre limité.

Monsieur PEZZIN insiste sur la nécessité de décliner les objectifs en termes opérationnels et de désigner les pilotes et les acteurs qui porteront les projets.

- **Echange autour du document de travail «PREA » - tableau récapitulatif des axes, objectifs de travail et exemples d'actions :**

- ✓ *Axe 1 - Un enseignement agricole ancré dans l'offre de formation régionale*

** Madame Sophie DRIEUX interroge sur le sens des termes « proposer des parcours de formation alternée répondant aux besoins des apprenants et des centres de formation » mentionnés comme un des exemples d'action de l'objectif « accompagner le développement et la valorisation de l'apprentissage ».

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte les propos tenus par le représentant des MFR lors du groupe de travail de décembre 2016 qui souhaitait défendre l'idée d'une « mixité des publics ».

Il ne doute pas que cette problématique sera à nouveau portée en CREA.

Il explique que les représentants des personnels de l'enseignement agricole public n'ont pas souhaité polémiquer sur ce point lors du groupe de travail mais il avertit qu'ils n'accepteront pas une validation du PREA dans ces conditions.

Monsieur PEZZIN explicite l'idée sous-jacente : pour les formations de niveau III, la DRAAF est favorable au développement de l'apprentissage dans les MFR plutôt que l'ouverture de formation en alternance.

Monsieur GAILLET suggère de revoir la formulation de cette action.

Monsieur CHASSAGNETTE est satisfait des éclaircissements apportés sur le sens de cette formulation.

Monsieur TATIN suggère de supprimer cette action pour éviter le conflit en CREA ou que le sens en soit clairement explicité.

** Monsieur CHASSAGNETTE interroge ensuite sur la mise en œuvre pratique de l'objectif « Communiquer sur l'enseignement agricole ». Il introduit son propos sous 2 angles : celui des forums de l'orientation et celui des publicités des établissements privés.

Concernant la thématique « forum de l'orientation », Monsieur Frédéric MELIN relate que lors du forum de l'orientation d'Orléans, un aménagement commun de l'espace des formations de l'enseignement agricole a été réalisé par les établissements publics et les établissements privés.

Si l'Ecole d'horticulture La Mouillère s'est impliquée, les collègues de l'EPL du Loiret ont eu le sentiment que les MFR ne se sont pas investies dans cet espace.

Il fait part des réticences qu'il avait à titre personnel à travailler avec les établissements privés. Il sait que le CRIPTARC a pris en charge une partie des achats. Il interroge sur la contribution financière des MFR.

Madame Anne-Claire BONHOURE observe que l'aménagement commun qui a été réalisé cette année était d'une grande qualité et a satisfait les participants.

Certes, tous les établissements n'ont pas participé à la même hauteur dans la construction de cet espace. Les établissements publics et La Mouillère ont apporté un concours en moyens humains, les fédérations MFR et CNEAP Centre-Val de Loire ont apporté une contribution financière.

Monsieur PEZZIN confirme la qualité de la mise en scène paysagère qui a été réalisée collectivement et des animations organisées autour des métiers et des formations. Cela a été particulièrement remarqué.

Il a l'impression que cet espace qui a témoigné d'un réel dynamisme de l'enseignement agricole a plus particulièrement profité aux établissements qui y ont contribué.

Monsieur MELIN remercie de cet éclairage sur les modalités financières de cette opération.

Monsieur CHASSAGNETTE pense qu'il était important que le SRFD entende ces remarques et apporte des informations.

Dans un autre registre, Monsieur CHASSAGNETTE expose la problématique des documents de communication et des publicités des MFR dans le département de l'Indre-et-Loire.

Il déplore que le réseau des MFR 37 communique au mépris des règles de droit puisque ces publications ne font pas mention de la notion d'établissement « privé sous contrat ».

Il précise qu'il ne remet pas en cause la campagne de communication. Cependant, force est de constater que malgré les recommandations et re-cadrages de la DRAAF, les MFR ne se sont toujours pas conformées à la réglementation.

Il rappelle qu'il y a quelques années, un guide de bonnes pratiques avait été initié par le SRFD et soumis à l'avis de la DGER et du Service des affaires juridiques. Pourtant, ce guide n'a jamais été validé par les services centraux et n'a ainsi pas pu être diffusé.

Il indique que le SNETAP va saisir officiellement la DRAAF de cette situation.

Il fait référence à la saisine du préfet que le SNETAP avait été amené à effectuer dans ce cadre, il y a quelques années.

Il signale que les représentants des personnels ont mis en place un groupe de veille pour recenser les manquements à la réglementation des publicités des MFR sur les publications écrites et sur les sites Internet.

Monsieur CHASSAGNETTE avertit que les personnels parleront de ce point en CREA.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF ne dispose pas d'un outillage juridique très poussé.

Monsieur GAILLET signale que ce domaine ne relève pas de la compétence du Préfet et propose de solliciter Madame Antoinette TAVEAU, conseillère juridique inter-régionale, sur ce point.

Monsieur CHASSAGNETTE considère que les dispositions du code rural sont suffisamment précises sur l'obligation de la qualification « établissement privé sous contrat ».

Il concède que la fragilité juridique porte sur le fait que, depuis la parution de la Loi Peillon, « la Marianne » puisse figurer sur les documents d'information des établissements privés.

Revenant aux actions du PREA et au regard de cette problématique, Monsieur TATIN propose d'inscrire une action qui consisterait à animer un groupe de travail régional qui se réunirait une ou 2 fois par an pour échanger sur la communication régionale et notamment rappeler ces règles en matière de publicité.

Madame DRIEUX ne comprend pas qu'il ne soit pas possible de faire simplement appliquer les dispositions réglementaires.

Monsieur PEZZIN propose d'étudier avec le Rectorat la problématique juridique.

Monsieur CHASSAGNETTE fait un bref historique de l'intervention de Monsieur François PROJETTI, DRAAF auprès du délégué régional des MFR à propos de publicités de MFR du Loir-et-Cher annonçant des ouvertures de formations qui n'avaient pas été autorisées par la DRAAF.

Monsieur GAILLET souligne la différence entre le fait de ne pas respecter la réglementation sur les « mentions obligatoires » et une communication mensongère.

✓ *Axe 2 - Un enseignement agricole à l'écoute des besoins des filières professionnelles*

** Monsieur CHASSAGNETTE propose que l'objectif de travail « Mettre en place et accompagner les politiques publiques du MAAF » intègre la dimension de l'évaluation.

Monsieur GAILLET souligne que, dans la plupart des programmes, l'évaluation est réalisée au niveau national.

L'objectif de travail est ainsi formulé « Mettre en place et accompagner les politiques publiques du MAAF et participer à leur évaluation ».

✓ *Axe 4 - Des exploitations agricoles qui produisent autrement, expérimentent, innovent et transfèrent*

** Monsieur CHASSAGNETTE demande à ce que les halles technologiques et ateliers pédagogiques puissent être clairement identifiés dans l'axe 4. Il cite l'exemple des espaces-test du LEGTA de Tours-Fondettes et du LPA de Blois, ou de La Charrette du LPA de Chambray-lès-Tours. L'idée serait de valoriser ces structures dans lesquelles les établissements sont impliqués.

Après discussion, l'intitulé de l'axe 4 est modifié ainsi « des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques qui produisent autrement, expérimentent, innovent et transfèrent ».

** Concernant l'exemple d'action « valoriser les pratiques innovantes au travers de journées d'analyse et d'échanges de pratiques » de l'objectif « consolider la mission pédagogique des exploitations agricoles pour la mise en place de l'agro-écologie et du plan enseigner à produire autrement, Monsieur CHASSAGNETTE demande d'intégrer la notion de recensement des actions.

Monsieur TATIN n'est pas opposé à cette proposition mais indique que dans ce cas, il faudra ajouter une action. Dans la formulation, l'action portait sur les journées d'échanges de

pratiques. Il faut donc inscrire un nouvel exemple d'action portant sur le recensement des différentes opérations portées par les structures.

Monsieur CHASSAGNETTE suggère de réaliser une fiche spécifique.

Madame BONHOURS propose plutôt de faire figurer le recensement des actions et des pratiques innovantes dans le contenu de la fiche-action.

** S'agissant de l'objectif « Promouvoir l'ancrage territorial des exploitations : signe de qualité, commercialisation en circuit court... », Madame DRIEUX invite à ajouter la notion d'agriculture biologique.

Après échange, l'objectif de travail est ainsi formulé « promouvoir l'ancrage territorial des exploitations : signe de qualité, diversification, agriculture biologique, commercialisation en circuit court... ».

Monsieur TATIN indique qu'il conviendra d'inscrire un autre exemple d'action pour cet objectif.

✓ *Axe 5 - Un enseignement agricole qui participe activement à l'insertion scolaire, à l'insertion sociale et à l'insertion professionnelle*

** Dans l'objectif « favoriser le « Vivre ensemble » et l'engagement citoyen », un des exemples d'actions est « de former les délégués élèves à l'engagement et à la prise de responsabilités ». Monsieur CHASSAGNETTE suggère de faire figurer également les représentants des apprentis et des stagiaires.

Après discussion, il est proposé de formuler l'exemple d'action comme suit « former les délégués-élèves et les représentants des apprentis et des stagiaires à l'engagement et à la prise de responsabilités ».

** Monsieur MELIN demande des précisions s'agissant de l'ouverture à l'espace européen.

Monsieur TATIN répond qu'il s'agit de développer la mobilité pédagogique et certifiante. Il fait référence à l'expérimentation conduite sur le module du MAP de Bac Pro Aménagements Paysagers réalisé en partenariat avec l'Espagne, notamment. Cette mobilité académique a permis à des jeunes de réaliser un stage de 3 semaines à l'étranger et de valider le MAP qui a été habilité par la DRAAF et a été évalué par les enseignants du pays d'accueil.

** Dans l'objectif "accompagner et professionnaliser les personnels dans leurs pratiques" Monsieur CHASSAGNETTE propose que dans les exemples d'actions à mettre en œuvre, soit ajouté : « Faciliter l'accompagnement de la recherche des stages en entreprises ».

Monsieur TATIN indique que les modifications apportées au cours de cette séance de travail seront effectuées sur le document qui sera présenté au CREA du 7 mars 2017. Il propose d'aborder ensuite la partie « préambule - contexte » du PREA. *

- **Echange autour du document de travail «PREA » - préambule/contexte**

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite apporter quelques modifications sur un texte qui a une portée plus politique que technique.

Il commence son propos sur le fait que le texte met plus en avant les formations professionnelles, ce chapitre étant très développé. Il lui semble que les formations générales et technologiques ne sont pas suffisamment clairement mentionnées.

La discussion est engagée sur les éléments du préambule du PREA.

** Monsieur CHASSAGNETTE demande que le projet stratégique régional de l'enseignement agricole public (PSEAP) élaboré spécifiquement pour l'enseignement agricole public en lien avec le PREA soit clairement cité dans l'introduction de ce PREA (§3 - page 1) et dans le

dispositif de présentation et de validation annuelle dans les instances régionales des thématiques de travail retenues (§2 - page 3).

** Page 2 - §3 du document de travail - « l'enseignement agricole régional est reconnu de qualité pour avoir développé une pédagogie adaptée aux besoins des professions avec des stages, des études de milieu, de la pluridisciplinarité. ».

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le terme « besoins des professions » soit transformé en « besoins des apprenants ».

** Page 2 - §4 du document de travail - « pour ce faire, les établissements publics de formation agricole sont constitués en pôles de compétence et les établissements privés au travers de leurs réseaux proposent des formations répondant bien aux attentes des jeunes et de leur famille. ».

Madame DRIEUX note une maladresse dans la formulation et en propose la modification : « Pour ce faire, les établissements publics de formation agricole (constitués en pôles de compétence) et les établissements privés (au travers de leurs réseaux) proposent des formations répondant aux attentes des jeunes et de leur famille ».

** S'agissant du §5 - page 2 - relatif aux chiffres du secteur de la production agricole en région Centre-Val de Loire et de la structuration des exploitations agricoles, Monsieur CHASSAGNETTE reconnaît que les éléments factuels sont précisés. Cependant, il serait nécessaire d'introduire une dimension plus nuancée prenant en compte le registre de l'économie sociale et solidaire. Il donne pour exemple les circuits courts, le développement et la conversion en agriculture biologique, l'agriculture périurbaine.

Monsieur CHASSAGNETTE invite à se rapprocher de l'ARDEAR pour obtenir des données chiffrées. Il note également que l'UDSEA porte l'engagement des exploitations vers une conversion en agriculture biologique.

Monsieur GAILLET est favorable à un amendement du texte en ce sens. Il est important de faire figurer ces éléments positifs de développement parmi les aspects d'orientations politiques. Il reconnaît que les difficultés des exploitations allaitantes du sud de la région Centre-Val de Loire ne peuvent pas être niées. Pour autant, il y a d'autres points de structuration de l'agriculture à valoriser.

Monsieur PEZZIN indique que le texte sera modifié en tenant compte de cet échange.

** Page 3 - point 1° du document de travail « un enseignement agricole ancré dans l'offre de formation régionale ».

Monsieur CHASSAGNETTE comprend que la filière professionnelle puisse être une priorité. Cependant, le déséquilibre avec les filières générales et technologiques est trop marqué.

Il reprend la formulation de l'axe 1 du tableau récapitulatif des axes, objectifs et actions qui convient dans ce cadre. Pourtant, il est incontournable de faire état des filières générales et technologiques dans le préambule.

Il suggère de montrer la force du système de l'enseignement agricole avec les différentes voies de formation qui concourent à l'élévation du niveau de qualification.

Monsieur PEZZIN partage ces remarques pour élargir le texte à l'enseignement général et technologique. En ce qui concerne les filières BTSA, il ne lui semble pas qu'elles aient été exclues de la présentation.

Monsieur GAILLET est favorable à rappeler la dimension de ces différentes voies de formation. Il propose également d'intégrer quelques données régionales. Il y a notamment la problématique portant sur les résultats régionaux à l'examen qui sont en retrait comparés à la moyenne nationale. Il y a également la question d'un déficit de poursuite d'étude post-bac en région.

** Après échange la phrase du dernier § de la page 3 « Pour autant les évolutions des structures de l'Enseignement agricole en région, devront respecter les instructions nationales et les moyens alloués » est supprimée.

** Page 4 - dernier § du point 3° - « Dans le cadre d'un réseau, les établissements pourraient envisager la promotion des formations supérieures des autres établissements, afin de satisfaire le cursus de formation des étudiants de leur établissement ».

Monsieur CHASSAGNETTE demande de clarifier ce que l'on entend par « communication » et « réseau ». S'agit-il de faire la promotion des formations des autres établissements ?

Il demande à ce que la phrase "les établissements pourraient envisager la promotion des formations supérieures" soit transformée en "les établissements pourraient envisager l'information des formations supérieures".

Monsieur PEZZIN indique que l'objectif poursuivi est d'accompagner les jeunes vers la poursuite d'études.

Monsieur GAILLET confirme qu'il ne s'agit pas de faire la promotion des établissements mais bien d'informer les jeunes sur les possibilités de parcours de formation. Il faut que les jeunes et les familles puissent faire les choix de poursuite d'étude en ayant en main toutes les informations nécessaires.

** Page 4 - point portant sur l'axe 4 - « des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques qui produisent autrement, expérimentent, innovent et transfèrent », Madame DRIEUX pense qu'il serait plus judicieux de revoir le développement du paragraphe, en le débutant par la notion d'agro-écologie.

Monsieur GAILLET pense qu'il n'est pas possible de faire la liste de tous les dispositifs en lien avec l'agro-écologie. Il cite pour exemple le plan Ecophyto ou le plan éco-antibio. Il observe que la notion de triple performance « économique, environnementale et sociale » doit être mentionnée.

Monsieur PEZZIN remarque que c'est bien la mise en œuvre de l'agro-écologie qui va permettre de répondre aux défis de l'agriculture de demain.

Madame DRIEUX revient sur les missions des exploitations soulignées dans le texte du préambule. Elle reprend les termes « Au travers de leur mission pédagogique, les exploitations sont des lieux d'apprentissage pour s'initier à l'optimisation ou à la réduction de la consommation d'intrants, à la réduction de l'impact des pratiques sur l'environnement ou à l'augmentation de la production ou de la valeur ajoutée ».

Il lui semble que cette formulation est très réductrice du champ d'intervention

Après échange, cette phrase est supprimée du document. Madame BONHOURE prend note des remarques formulées afin de retravailler ce paragraphe.

** Page 4 - dernière phrase - "Au niveau de l'EPL..."

Madame DRIEUX demande que la partie de phrase « sera maintenu par les équipes de direction » soit transformée en « sera porté par les équipes de direction ».

** Page 5 - point portant sur l'axe 5 - « un enseignement agricole qui participe activement à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle », Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur ce que veut dire la phrase du paragraphe portant sur l'insertion scolaire « à ce titre les échanges avec d'autres établissements scolaires sociologiquement différents pourraient être recherchés ».

Après échange, cette phrase est supprimée.

Monsieur TATIN invite à transmettre des éléments pour compléter ce paragraphe.

Madame BONHOURE parle d'ancrage scolaire ou de la dimension « climat scolaire ».

Elle est relayée en cela par Madame BLOT qui suggère d'évoquer la notion de «vivre ensemble ».

** En ce qui concerne le texte relatif à l'insertion sociale, Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le partenariat avec les MSA dans le cadre des modules de formation de santé et sécurité au travail. Il demande si le conventionnement national MAAF- MSA se poursuivra en complément du financement de formateurs-internes.

Madame Marie-Thérèse DESHAYES présente le partenariat développé pour le lycée de Châteauroux avec la MSA. Elle termine son propos en indiquant que cette convention entre le lycée agricole de Châteauroux et la MSA est la première en France.

Monsieur Richard LE-MOIGN constate à regret que dans le Loir-et-Cher, les actions conduites avec la MSA ne sont pas aussi abouties.

Monsieur CHASSAGNETTE évoque le fait que certaines chambres d'agriculture, organisme public, sont amenées à faire payer leurs interventions dans les établissements. Il rappelle qu'il faut rester vigilant sur ce point et ajoute qu'au lycée agricole de Fondettes les interventions de la chambre d'agriculture sont gratuites.

Monsieur GAILLET est conscient de cette difficulté. Il sait que les pratiques sont variables selon les départements.

** En ce qui concerne le texte relatif à la dimension internationale - dernière phrase, Monsieur CHASSAGNETTE demande que le terme « pourrait » soit transformé en « doit ».

Monsieur PEZZIN propose que le terme « pourrait » soit transformé en « sera ».

Monsieur TATIN quitte la séance.

5. Projet stratégique régional de l'enseignement agricole public - PSEAP

Madame BONHOURS propose d'évoquer la méthodologie et le calendrier retenu en vue de l'élaboration du projet stratégique régional de l'enseignement agricole public.

Elle explique que le PSEAP s'intégrera dans le PREA.

Le PSEAP reprendra en préambule quelques points forts de la démarche, de la stratégie régionale en cohérence avec le PREA.

Puis le tableau récapitulatif des actions présenté pour le PREA sera amendé en y faisant figurer des lignes spécifiques à l'enseignement agricole public.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend la démarche. Cependant, il souhaite qu'un document spécifique à l'enseignement agricole public soit établi.

Madame BONHOURS confirme qu'il y aura bien 2 documents - PREA et PSEAP - qui seront établis en cohérence.

Monsieur PEZZIN ajoute que des thématiques de travail identiques pourront être retenues annuellement dans le cadre du PREA et du PSEAP, mais que celles concernant le PSEAP pourront être approfondies sur certains points particuliers.

Monsieur CHASSAGNETTE propose de transmettre une contribution écrite.

Concernant le calendrier, Madame BONHOURS indique que le PREA sera présenté pour validation au CREA du 7 mars 2017.

Le CPRDFOP sera également validé en CREFOP le 8 mars 2017.

Le travail d'élaboration du PSEAP sera réalisé d'ici l'été 2017 en vue d'une validation au prochain CTREA à l'automne 2017.

Monsieur GAILLET quitte la séance.

6. Questions diverses

La plupart des questions diverses ayant fait l'objet de réponse au cours de la séance, Monsieur PEZZIN demande si les personnels souhaitent aborder d'autres points.

- **Mise en œuvre de la note de service relative à la dotation en postes « VATLS » - personnels, administratifs, techniques, de laboratoires et de santé**

Madame Sophie DRIEUX interroge sur la mise en œuvre concrète de la note de service « dotation des personnels VATLS ».

Elle en lit les extraits relatifs à la présentation des échanges de service pour les emplois des personnels contractuels sur budget des établissements. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une convention entre centres.

Un tableau récapitulatif de ces emplois ainsi que ladite convention doivent être présentés dans les conseils d'administration des EPLEFPA et en CTREA.

Monsieur PEZZIN répond que les emplois portés sur les budgets des établissements sont présentés dans les conseils d'administration. La DRAAF s'en assure dans le cadre du contrôle de la légalité.

En ce qui concerne la dotation en personnels VATLS, Monsieur PEZZIN indique que les DRAAF sont toujours en attente des travaux de recensement qui doivent être conduits par le niveau national.

Ce travail fera ressortir le différentiel « sous-dotation » ou « sur-dotation » pour chaque établissement.

- **Groupe de veille, d'écoute et d'alerte pour la prévention des situations de stress, mal-être et de souffrance au travail**

Madame DRIEUX interroge sur l'appel à candidature lancé pour compléter la composition du groupe d'écoute pour la prévention des situations de mal-être et de souffrance au travail.

Monsieur PEZZIN indique qu'il a effectué une information auprès des chefs d'établissement pour solliciter des candidatures dans la catégorie « agents des lycées ».

Il invite les représentants des personnels à faire de même dans les structures.

En ce qui concerne la désignation d'un représentant des chefs d'établissement, Monsieur PEZZIN relate que Madame Patricia DARJO, Proviseur-adjoint du LPA de Blois et responsable du site a été candidate.

Madame WILLEMETZ rapporte que lors du dernier CHSCTREA, il avait été décidé de ne pas réunir l'instance pour valider les candidatures mais d'échanger sur ce point par mail. L'information a été faite mi-janvier auprès des membres du CHSCT-REA et du groupe d'écoute.

Madame DRIEUX demande si ces nouveaux écoutants bénéficieront d'une formation comme le prévoit la charte de fonctionnement.

Monsieur PEZZIN répond que ces nouveaux arrivants seront associés au programme de formation.

Madame Christine TAFFOREAU questionne sur la lettre de cadrage qu'elle a reçue en qualité de membre du groupe.

Madame WILLEMETZ répond que cette lettre de mission précisant le contexte et les conditions d'exercice est élaborée pour 3 ans.

- **Formation pour adultes en CFA**

Monsieur MELIN souhaite éclaircir une situation des formations pour adultes portées par le CFA du Loiret. En effet cette structure met en œuvre un volume horaire conséquent de formations pour adultes.

Il alerte sur le fait que les formateurs du CFA sont parfois très chargés et doivent en plus de leur service assurer ces cours pour adultes. Il lui semble pourtant que la priorité de leur mission doit être donnée à la formation des apprentis.

Monsieur MELIN considère qu'il n'est pas normal que ces heures de formation ne soient pas portées par les CFPPA dans le cadre du réseau form@terre.

Il souhaite également alerter sur la charge de travail et la fatigue des formateurs du CFA.

Monsieur PEZZIN répond que la formation pour adultes est portée par les CFPPA tandis que la formation des apprentis est portée par les CFA.

Pour l'EPLEFPA du Loiret, chaque type de formation doit être porté par les centres concernés. Il est possible en revanche que, par le biais d'échanges de services, les formateurs du CFA puissent être sollicités pour intervenir en formation pour adultes.

Monsieur PEZZIN invite Monsieur MELIN à se rapprocher du directeur de l'établissement. Il ajoute que la DRAAF étudiera de manière plus précise les budgets des centres concernés.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur PEZZIN remercie les membres de leur présence et leur souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 17h45.

Orléans, le **27 MARS 2017**

Le Président du CTREA

Jean-Roch GAILLET

Le Secrétaire
de séance

Odile WILLEMETZ

Le Secrétaire-adjoint
de séance

Jocelyne BLOT

